

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DASES 269 Subvention (97 487 euros) à l'association AURORE (4^{ème}) pour la mise en œuvre du dispositif d'Accompagnement Social et aux Soins, Orientation Réinsertion Ensemble (ASSORE) et accompagnement médico-social de personnes toxicomanes actives (crackers) hébergés en chambre d'hôtel par le Samu Social en sortie de rue.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention complémentaire à l'association AURORE pour la mise en œuvre du dispositif ASSORE ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Par délibération en date du 7 février 2020 (2020 DASES 16), Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association AURORE, 34, rue boulevard Sébastopol à Paris 4^{ème} pour l'action suivante « Accompagnement Social et aux Soins, Orientation, Réinsertion Ensemble – ASSORE », signée le 17 février 2020 et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention complémentaire de 97 487 euros est attribuée à l'association AURORE au titre du dispositif ASSORE (SIMPA 2541 – dossier 2020_10767) pour l'exercice 2020.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO